L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 4 FEVRIER 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Jas. P. Guinault, sur l'ancienne habitation Allard, au face du Bayou St. Jean, 40 magnifiques vaches créoles laitières.

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse d'encan St. Charles, deux actions du fonds capital du Eads Concession Company Tehuantepec Ship Railway.

La politique pratique des représentants de la Louisiane.

Nous avons toujours pensé, que la politique des intérêts matériels est vraie, est bonne! A quoi sert donc la politique, pour qui est-elle instituée, si ce n'est pour servir les intérêts des particuliers et de l'Etat? Il y a ce que l'on appelle les questions de principe auxquelles on accorde volontiers le pas sur les autres, mais ne nous y méprenons pas : s'il est impossible de les résoudre en un avantage bien net, bien positif, soyons persuadés qu'elles n'ont aucune valeur en elles-mêmes, et qu'on ne les met en avant que pour le bien de telle ou telle coterie de politiciens, non pour l'utilité des populations. Nous nous laissons souvent, avec passion, dans des discussions à perte de vue, dont le moindre défaut est d'être oiseuses et de n'avoir aucune issue : nous avons tort. Il faut ne jamais se payer de mots, mais viser tanjours droit à ce qui est pratique et bienfaisant.

Lorsque, tout récemment, le sénateur Eustis remportait, à la Chambre haute de Washington, un si beau succès en discutant la question du frappage de l'argent, est-ce seulement au nom des principes démocratiques qu'il doublait et triplait sa popularité? Non. C'est parce qu'il touchait une corde sensible, parce que chacune de ses idées, chacune de ses paroles répondait au sentiment des masses et tendait à satisfaire un de leurs premiers besoins.

Pourquoi avons-nous envoyé nos sénateurs, nos représentants au Congrès? Pour y faire, en notre nom, uniquement des déclarations démocratiques, plus ou moins ardentes, plus ou moins correctes? Nullement : C'est pour faire nos affaires, pour s'occuper de nos intérêts, pour travailler à l'amélioration de notre bien-être.

Ils n'ont pas à créer, à développer chez nous les industries; ces choses-là ne se fondent ni ne se propagent par décret, elles sont le fruit de l'initiative, de l'activité individuelle. Ils n'ont pas non plus à attirer chez nous l'immigration, c'est encore notre affaire, la législation n'a rien à y voir; elle a d'ailleurs fait tout ce qu'on peut attendre d'elle : le reste regarde les Etats et leurs habitants. La loi fait aussi favorable au Sud qu'au Nord, au Texas qu'à la Louisiane; ce n'est pas à elle de donner telle ou telle impulsion, telle ou telle direction aux étrangers qui débarquent en Amérique; cela rentre dans le rôle des individus et des communautés.

Mais, dans un pays traversé, comme le nôtre, par un fleuve immense qui porte dans ses eaux la prospérité ou la ruine d'une vaste vallée; dans un pays sillonné par une multitude de bayous et semé de lacs qui servent de voies de communication et de transport au commerce, c'est le devoir du législateur de songer à apporter, de tous les côtés, les améliorations nécessaires. La moindre négligence de sa part est coupable, car lui seul est compétent, lui seul a la responsabilité des ravages occasionnés par les inondations, lui seul a en main les fonds suffisants pour accomplir de si importants travaux.

Nous ne pouvons donc que féliciter nos représentants de l'initiative qu'ils viennent de prendre, en présentant certains projets de loi d'utilité publique qui, presque tous, ont trait à l'amélioration de nos cours d'eau, à l'entretien de nos voies navigables.

Excellent, le bill de l'Hon. M. Gay, stipulant l'achèvement du canal de Charenton, tendant à relier le Têche à Grand Lake, et proposant un canal d'une largeur de 100 pieds.

Excellent, celui de l'Hon. King demandant l'allocation de $3,000,000 pour combler les brèches et fermer les lacunes des levées, sur tout le parcours du Mississippi, pour les consolider et assurer ainsi, d'une façon permanente, la navigation du fleuve.

Excellent, le bill du même représentant allouant $10,000 pour les études à faire sur le parcours de la rivière Onachita.

Excellente, la résolution demandant une enquête sur l'état de nos levées depuis Cairo jusqu'aux jetées Eads.

Excellent, le bill de l'Hon. M. Blanchard autorisant les divers départements de l'Exécutif de Washington à expédier à la Nouvelle-Orléans les objets qui peuvent contribuer à rehausser l'éclat de notre Exposition.

Excellents, bien d'autres bills ayant tous le même caractère d'utilité pratique, dûs, soit à l'hon. Louis St-Martin, soit à l'hon. Alfred Irion.

Voilà de la bonne, de la saine politique, qui met de côté les étroits intérêts de parti, les luttes mesquines du politicianisme, lesquels ne servent qu'à attiser dans la nation le feu de la discorde, qu'à éloigner les unes des autres les différentes sections d'un pays appelées à rester constamment unies, pour ne se soucier que du bien-être des administrés.

Il est tout naturel que des représentants de la Louisiane, de la Vallée du Mississippi, s'occupent, avant tout, des besoins de ceux qui les ont choisis pour défendre leurs intérêts, mais ils sont tous prêts à aider leurs collègues des autres Etats à en faire autant qu'eux en faveur de leurs commettants respectifs. C'est en s'aidant ainsi mutuellement, les hommes du Nord donnant la main aux hommes du Sud, les hommes du Sud accordant leur appui aux hommes du Nord, que se font les affaires d'un grand peuple comme le nôtre. Les gens qui n'ont jamais péché qu'en eau trouble et ne vivent que des dissentions publiques, peuvent y perdre et en gémir; mais les masses en profitent et s'en réjouissent, et c'est là le point important.

Nous félicitons sincèrement nos représentants d'avoir su, si bien comprendre le rôle qu'ils ont à jouer, les devoirs qu'ils ont à remplir. Leurs prédécesseurs n'ont pas toujours eu autant de sagesse, autant de vrai patriotisme. La mission qu'ils se donnent est peut-être plus modeste, moins éclatante, mais elle est plus noble et plus utile. Nous les engageons à y persévérer; nous voudrions surtout que nos compatriotes comprissent l'importance de leur encourager à marcher dans cette voie, qui est la seule vraie, parce qu'elle est la plus honnête, parce que le salut et la prospérité du pays sont au bout.

Alice Reine dans **"La Petite Mariée"** ce soir, à l'Opéra.

La *Saint-James Gazette*, de Londres, publie le compte rendu d'un entretien qu'a eu son correspondant à Belgrade avec le roi Milan :

Le correspondant, après plusieurs questions, demanda au roi s'il croyait à la reprise des hostilités.

Le roi, en haussant les épaules, répondit : "Est-ce que le prince de Bismark lui-même sait ce qui peut arriver au printemps?"

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 30 janvier :

Le temps semble s'être remis au beau depuis jeudi dernier, et les travaux agricoles, forcément suspendus, vont reprendre leur essor sur toutes les habitations où l'on est en mesure de les pousser avec vigueur.

—Le niveau de l'eau du bayou a atteint une hauteur qui permet aux grands bateaux à vapeur de naviguer à leur aise. Les produits agricoles sont, par cette voie, rapidement transportés sur le marché de la Nouvelle-Orléans, où ils se vendent toujours bien au-dessous du prix que les cultivateurs en espèrent.

—Les écoles publiques de la paroisse sont ouvertes depuis le 18 de ce mois. On annonce que le nombre d'élèves qui fréquentent ces institutions est plus grand que les années précédentes—ce qui prouve que les parents commencent à comprendre l'utilité de l'instruction et que les directeurs feront consciencieusement leur devoir en veillant à ce que les écoles soient dirigées avec tout le discernement possible.

—Mercredi soir, a eu lieu, à l'église St. Joseph, le mariage de Mlle O. Dionne et de M. Monroe Seely, tous deux de cette paroisse.

—Par suite de la fraicheur excessive que nous avons subie depuis le commencement de ce mois, les légumes ont été détruits et les jardiniers attendent un temps propice pour recommencer les semailles, pleins d'espoir que le succès couronnera leurs efforts.

—Le mauvais temps que nous avons eu depuis quelques semaines, fait que les chemins sont dans un triste état, et les levées, en certains endroits, ont besoin de réparations immédiates. Les inspecteurs font tout ce qu'ils peuvent pour l'exécution des travaux nécessaires sur les chemins et les levées, mais les habitants, malheureusement, sont quelquefois trop insouciants et ne voient généralement le danger que lorsqu'il est inévitable. Il faut espérer cependant que les levées seront réparées convenablement afin qu'elles puissent résister à la crue des eaux.

—Décédé, à sa résidence, en cette paroisse, le 21 de ce mois, à l'âge de 66 ans et 7 mois,

ALFRED TROSCLAIR,

natif de la paroisse St-Jean-Baptiste, et depuis 1835, résidant de la paroisse Lafourche, Louisiane.

M. l'Editeur—Le 22 de ce mois, à 3 heures p. m., un vénérable patriarche de notre paroisse, après de longues et cruelles souffrances, rendit le dernier soupir, entouré de ses enfants et petits enfants.

Le nom d'Alfred Trosclair, dont les restes mortels furent accompagnés au cimetière de Labadieville par un nombreux cortège d'amis, est synonime, dans notre paroisse et celle de St-Jean-Baptiste, dont il était natif, d'honnêteté et d'intégrité, qu'il sut, pendant plus de vingt années, à la demande de tout un voisinage, de consacrer quelques lignes à la mémoire d'un brave et digne concitoyen. Le défunt, dont le souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs, transporta ses pénates dans notre paroisse à une époque où les nuages de la guerre civile disparaissaient à l'horizon, lorsque le bruit du canon mourait au lointain.

Bon ami, bon père, bon citoyen, bon voisin, bon époux, il voulut mourir en bon chrétien, et jusqu'au dernier moment, donna au bon exemple à la nombreuse postérité qui porte son nom. Il accueillit avec satisfaction, à son chevet, notre digne pasteur, le Rév. Père Vénisset, et reçut de ses mains le baume consolateur de la foi et les sacrements de notre sainte religion qui nous ouvrent les portes d'une heureuse éternité.

Requiescat in pace.

J. D....

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 30 janvier :

Nos habitants se préoccupent activement à ce qui a trait à la plantation de la canne. La semaine a été propice à cette besogne, et quoique diverses opinions regnent sur l'état de préservation de la plante, nous espérons que la récolte prochaine sera aussi productive que la dernière.

—La Louisiane a eu six ou sept jours d'un froid terrible; un instant, au pays des orangers, on a pu se croire en Sibérie.

Les riveraines de notre excellent bayou en ont vu les eaux rouler des quartiers de glace devant Paincourt et Napoléonville.

—Il tombe beaucoup de neige dans le Nord-Ouest, et il est probable que les planteurs de riz auront assez d'eau pour irriguer leurs champs, jusqu'à une époque assez avancée de l'année. Ce n'est pas cet élément qui fera défaut, seul est compétant, lui seul a la responsabilité des ravages occasionnés par les inondations, lui seul a en main les fonds suffisants pour accomplir de si importants travaux.

Nous ne pouvons donc que féliciter nos représentants de l'initiative qu'ils viennent de prendre, en présentant certains projets de loi d'utilité publique qui, presque tous, ont trait à l'amélioration de nos cours d'eau, à l'entretien de nos voies navigables.

Excellent, le bill de l'Hon. M. Gay, stipulant l'achèvement du canal de Charenton, tendant à relier le Têche à Grand Lake, et proposant un canal d'une largeur de 100 pieds.

Excellent, celui de l'Hon. King demandant l'allocation de $3,000,000 pour combler les brèches et fermer les lacunes des levées, sur tout le parcours du Mississippi, pour les consolider et assurer ainsi, d'une façon permanente, la navigation du fleuve.

Excellent, le bill du même représentant allouant $10,000 pour les études à faire sur le parcours de la rivière Onachita.

Excellente, la résolution demandant une enquête sur l'état de nos levées depuis Cairo jusqu'aux jetées Eads.

Excellent, le bill de l'Hon. M. Blanchard autorisant les divers départements de l'Exécutif de Washington à expédier à la Nouvelle-Orléans les objets qui peuvent contribuer à rehausser l'éclat de notre Exposition.

Excellents, bien d'autres bills ayant tous le même caractère d'utilité pratique, dûs, soit à l'hon. Louis St-Martin, soit à l'hon. Alfred Irion.

Voilà de la bonne, de la saine politique, qui met de côté les étroits intérêts de parti, les luttes mesquines du politicianisme, lesquels ne servent qu'à attiser dans la nation le feu de la discorde, qu'à éloigner les unes des autres les différentes sections d'un pays appelées à rester constamment unies, pour ne se soucier que du bien-être des administrés.

Il est tout naturel que des représentants de la Louisiane, de la Vallée du Mississippi, s'occupent, avant tout, des besoins de ceux qui les ont choisis pour défendre leurs intérêts, mais ils sont tous prêts à aider leurs collègues des autres Etats à en faire autant qu'eux en faveur de leurs commettants respectifs. C'est en s'aidant ainsi mutuellement, les hommes du Nord donnant la main aux hommes du Sud, les hommes du Sud accordant leur appui aux hommes du Nord, que se font les affaires d'un grand peuple comme le nôtre. Les gens qui n'ont jamais péché qu'en eau trouble et ne vivent que des dissentions publiques, peuvent y perdre et en gémir; mais les masses en profitent et s'en réjouissent, et c'est là le point important.

Nous félicitons sincèrement nos représentants d'avoir su si bien comprendre le rôle qu'ils ont à jouer, les devoirs qu'ils ont à remplir. Leurs prédécesseurs n'ont pas toujours eu autant de sagesse, autant de vrai patriotisme. La mission qu'ils se donnent est peut-être plus modeste, moins éclatante, mais elle est plus noble et plus utile. Nous les engageons à y persévérer; nous voudrions surtout que nos compatriotes comprissent l'importance de les encourager à marcher dans cette voie, qui est la seule vraie, parce qu'elle est la plus honnête, parce que le salut et la prospérité du pays sont au bout.

Le *Weekly Observer*, Pointe à la Hache, paroisse Plaquemine, du 30 janvier :

Dans notre paroisse, les écoles publiques sont ouvertes, le 1er octobre, et ne se fermeront probablement pas avant le mois de juin 1886.

Nous ne pouvons que féliciter notre bureau des écoles de sa façon d'administrer. Une session scolaire de 8 à 9 mois, c'est un fait presque sans précédent dans la majorité de nos paroisses de l'Etat.

—On nous écrit, de Grande Prairie : "Tout nous fait prédire un second froid comme le premier, mais il n'aura probablement pas la même intensité.

"Les gelées ont été suivies de pluies abondantes; aujourd'hui le vent a été vif, il soufflait du Nord, et le temps était désagréable.

"J'observe que nos orangers ne sont pas si gravement atteints qu'on le disait. La terre est couverte de leurs feuilles, mais le printemps leur en donnera de nouvelles.

"La glace n'a pas eu plus de trois pouces d'épaisseur, mais la région de Buras est froide, et j'ai pour que les arbres attaqués ne s'en relèvent pas."

—On se plaint de nombre d'ophthalmies à la Station de la Quarantaine; on en compte plus de douze cas. Il faut absolument se servir de lunettes à verres bleus et noirs. Ce n'est pas une maladie dangereuse, mais elle est douloureuse. Elle est la conséquence des froids

—A Home Place, les propriétaires d'orangeries commencent à se remettre de leurs alarmes. Les arbres ont une bien triste apparence, mais rien ne prouve qu'ils soient morts.

Le *Democrat*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 30 janvier :

La plupart de nos planteurs ont commencé leur labour dans d'excellentes conditions. Les travaux sont nombreux, le salaire, le même que l'an dernier, et nous n'entendons de plaintes nulle part.

—Le directeur d'une de nos grandes habitations, près de Donaldsonville, nous écrit que les animaux qui errent à l'aventure sur les levées de son voisinage y causent de graves dégâts. Il nous prie d'appeler l'attention des propriétaires de ces animaux sur l'ordonnance du juri de police, qui stipule que le bétail pris sur les levées sera mené en fourrière et entretenu à leur compte.

—A partir du 1er février, le steamer "Jas. H. Letcher", qui fait le service du Bayou Lafourche, attèrira au pont de la compagnie, à Donaldsonville au lieu de s'arrêter à celui du chemin de fer.

—D'après le rapport du capitaine M. W. Darton, publié il y a deux semaines, nos levées sont, en général, en bon état, en meilleur état, peut-être, que dans beaucoup d'autres paroisses. Mais qu'importe, s'il nous arrive une énorme crue, il en faut qu'un point faible pour tout perdre.

D'une enquête faite par l'inspecteur des levées, il résulte que la levée Landry, rive droite, n'est pas de la plus grande solidité. Il faudrait y porter attention immédiatement. La ligne qui va de la succursale Cofield à l'extrémité sud de la paroisse, n'est pas en dangereux état, mais elle a besoin d'être examinée. Il faut, à tout prix, éviter un désastre. Sur la rive gauche, les levées sont solides, excepté, peut-être, à Bell Point, où elles paraissent faiblir. Là encore, il y a quelque chose à faire.

—Marié, à l'Eglise catholique de Donaldsonville, M. Emile J. Dubon à Mlle Evélina Braud.

Marié, à la résidence de M. J. Omer Landry, le Dr N. C. Stevens, de la Floride, à Mlle Anna Landry, d'Ascension.

—La fièvre du Bayou des Glaises dure toujours. Nous apprenons que plusieurs familles ont loué des propriétés dans la Prairie et vont cultiver les terres le long du bayou.

—La fermeture de l'Atchafalaya est le sujet des discussions. Les uns disent qu'elle causera une inondation générale et continuelle de la Rivière Rouge; d'autres prétendent tout-à-fait le contraire; il n'y a pas de danger, selon eux, attendu que cette clôture se fera dans l'espace de six ans. Le *Banner*, de la paroisse Pointe-Coupée, s'oppose au plan; il demande une séparation complète de la Rivière Rouge et du Mississippi, ainsi que la réouverture du Bayou Plaquemine. C'est le projet qui nous paraît le plus réalisable, pour le moment du moins.

Bientôt: **Le Grand Mogol** à l'**Opéra**.

La langue française dans le Levant.

Nous trouvons dans l'un des derniers numéros du *Temps*, la correspondance suivante, qui est adressée, de Constantinople, au grand journal de Paris :

Les journaux turcs ont donné récemment une information qui ne doit pas passer inaperçue. Ils ont annoncé que, par décision du conseil supérieur du ministère de l'instruction publique, la langue française continuera à être enseignée dans les ruchdiés, qu'on assimile ici aux écoles d'enseignement secondaire, mais qui correspondent plus exactement aux écoles primaires supérieures. Il est d'autant plus opportun de signaler cette décision qu'il avait été un moment question, par le fait d'influences étrangères, de supprimer cet enseignement. On doit, d'ailleurs, rendre cette justice aux ministres ottomans qu'ils ont discerné clairement, en cette circonstance, le véritable intérêt de l'enseignement national, qui aurait été compromis par la substitution de l'a langue allemande, par exemple, à la langue française.

Au moyen âge et jusque vers la guerre de Crimée, c'est l'italien qui était presque exclusivement employé dans les Echelles du Levant pour les relations des indigènes avec les étrangers. C'est surtout à partir de cette époque que la langue française s'est répandue dans ce pays, grâce principalement aux écoles congréganistes que le gouvernement français soutenait et subventionnait. Simultanément, les familles riches des diverses communautés prenaient l'habitude d'envoyer leurs enfants en France pour y faire ou y compléter leur instruction. Les jeunes gens et les jeunes filles parlant notre langue sont de la sorte et progressivement devenus très nombreux.

Tout contribuait d'ailleurs à accélérer le mouvement. Le magnifique lycée de Galata-Seraï était créé par le gouvernement. Des professeurs de l'Université de France étaient attachés à cet établissement, où l'on enseigne parallèlement les deux langues turque et française, et qui est fréquenté aujourd'hui par sept cents élèves. Des cours de français étaient organisés dans les écoles militaires, dans les écoles ruchdiés et, sous le dernier ministère, une école spéciale a été ouverte à la Porte pour donner aux employés le moyen de se perfectionner dans la connaissance de cette langue.

Les diverses communautés non musulmanes qui subviennent elles-mêmes à l'entretien de leurs écoles ont agi de même. L'enseignement du français est obligatoire dans les écoles grecques et arméniennes. Quant aux écoles juives relevant l'Alliance israélite, on n'y parle que notre langue.

La prépondérance de la langue française est si bien établie aujourd'hui qu'il n'est pas une colonie étrangère qui n'en ait rendu l'étude obligatoire dans ses écoles. C'est ainsi qu'on enseigne le français dans les écoles allemandes, anglaises, autrichiennes et italiennes. En un mot, pour définir exactement la situation à ce point de vue, les chefs de familles indigènes, soucieux de donner à leurs enfants une instruction sérieuse, considèrent avant tout pour le choix d'une école la manière dont le français y est enseigné. A leurs yeux, la valeur de l'école est proportionnelle à la valeur même de cet enseignement.

Néanmoins, les efforts qui sont tentés et poursuivis par d'autres puissances pour populariser leur langue dans cet empire par la création de nombreuses écoles nous crée le devoir de maintenir la situation acquise par des améliorations persévérantes. Aussi doit-on applaudir à l'action de l'Alliance française qui vient d'envoyer à Constantinople deux professeurs distingués, dont l'un, M. Lescaune, est déjà installé à l'école commerciale grecque de Halki, et dont le second, M. Panthier, va ouvrir dans quelques jours des conférences sur la littérature française à la grande école du Phanar.

Dans le même ordre d'idées, je dois signaler les excellents résultats obtenus par une école laïque de filles, de création relativement récente, dirigée avec une grande distinction par les dames Deveaux.

Notre ministère de l'instruction publique, comprenant que l'enseignement du français dans ce pays ne pouvait que gagner à avoir une sanction pratique, a accordé l'autorisation de délivrer des certificats d'étude et des brevets de capacité aux élèves de cette école qui sortiraient à leur honneur des examens exigés par les règlements. Ces examens ont eu lieu récemment. La commission constituée à cet effet était présidée par M. Hanotaux, notre très sympathique conseiller d'ambassade, qui apporte le plus grand zèle dans tout ce qui peut servir l'intérêt national. Les examens ont été excellents et la commission a délivré deux brevets de capacité et six certificats d'étude. Le nombre des élèves, qui sont pour la plupart des jeunes filles françaises ou grecques appartenant aux meilleures familles, est déjà d'environ quatre-vingts.

Un autre exemple d'initiative privée vient d'être fourni par des professeurs français qui ont ouvert une école où l'on préparera les élèves au baccalauréat ès lettres et où l'on a organisé des cours spéciaux pour l'enseignement de notre langue.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique et des cultes, de France, vient de prononcer la suppression de l'indemnité attachée à dix-neuf vicariats du diocèse de Clermont.

La Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris a distribué, le 10 janvier, dans la salle des Fêtes de la mairie du 4e arrondissement, les récompenses aux élèves de l'Ecole de travail.

Cette Ecole, fondée en 1865, est dans une situation des plus prospères, annonce le rapport lu par M. Rosenfeld. Elle a acquis cette année, la propriété dans laquelle elle se trouve *4 bis*, rue des Rosiers, au Marais. Il convient d'ajouter que la venderesse, Mme la baronne douairière de Rothschild, n'a cherché à réaliser aucun gain sur cette vente. L'Ecole compte en ce moment 80 élèves : 55 pensionnaires et 25 externes. Ils sont divisés en trois classes, et, en dehors de l'enseignement qu'on leur donne à l'atelier, à la classe, on leur fait des cours le soir. On s'efforme autant que possible à leur faire prendre des prédictions peu exposées au chômage et en rapport avec leur goût. C'est ainsi qu'il y a maintenant à l'Ecole : 8 graveurs, 4 tourneurs sur cuivre, 3 sculpteurs sur bois, 2 selliers, 2 ébénistes, 2 mécaniciens, 4 typographes, 4 lithographes, 3 dessinateurs, 3 ferblantiers, 10 bijoutiers, 10 horlogers, 3 coupeurs, 6 tailleurs, 2 lapidaires, 4 tapissiers, 3 jouaillers, 1 fabricant d'équipements militaires, 2 sertisseurs, 2 coupeurs de chemises, 1 fabricant d'articles de voyage, 3 reliieurs et 1 photographe.

Les nationalités des élèves ne sont pas moins diverses que leurs professions : il y a 18 Parisiens, 5 provinciaux, 12 Alsaciens, 6 Lorrains, 6 Orientaux, 4 Roumains, 3 Russes et 1 Anglais. Les dépenses pour subvenir aux besoins de cette petite communauté cosmopolite se sont élevées, du 1er janvier au 31 décembre 1885, à 54,290 francs; les recettes, en dons, subventions, rentes, etc., se sont élevées, dans le même temps, à 63,468 francs. On espère pouvoir augmenter bientôt le nombre des pensionnaires.

L'affaire des îles Ecréhou en France

Les rectifications — et quelques-unes à notre adresse, dit le *Temps* du 20 janvier — pleuvent sur les renseignements publiés relativement à cette question des Ecréhou. C'est que, bien que ce groupe de rochers ne soit qu'à quelques kilomètres de nos côtes, il est assez difficile d'y aller se rendre compte des choses *de visu*. Aucun bateau à vapeur ne visite naturellement cet endroit à peu près désert, et pour s'y rendre il faudrait profiter de quelque bateau de pêche, ce qui n'est point tentant dans un passage où la mer est presque toujours mauvaise. Force est donc de s'en tenir aux détails que l'on peut recueillir sur la côte normande, et ces détails ne sont pas toujours exacts, nous venons d'en faire l'expérience, et le préfet maritime de Cherbourg aussi. Nous avons, en effet, reproduit de lui, dans un de nos derniers numéros, une dépêche disant que du cap Carteret on peut voir "à l'œil nu" circuler les personnes sur les Ecréhou. Or, le cap Carteret étant à douze kilomètres et les Ecréhou n'ayant qu'un habitant, il faut avoir la vue perçante pour les voir circuler. Nous n'insistons pas, ayant trop à nous faire pardonner nous-mêmes.

Nous recevons de M. Vardon, maire de Portbail, une lettre fort intéressante sur la question. Portbail étant en face des Ecréhou, que l'on aperçoit ainsi quotidiennement, et les barques de la commune fréquentant ces parages, nous pouvons espérer cette fois tenir la vérité.

Il n'y a, nous dit-il, qu'un seul habitant aux Ecréhou, le Père Pinel, autrement dit Pinel 1er, roi des îles, qui n'a ni cour, ni canons, ni sujets. C'est un roi solitaire et débonnaire dont la France pourrait, à la rigueur, reconnaître la souveraineté. Mais, si le monarque est sans importance, il n'en est pas de même de son royaume. Les Ecréhou se composent de plusieurs petites îles ou rochers séparés de la France par un détroit appelé passage de la Déroute, large seulement de quelques kilomètres, de sorte qu'on fort qui y serait établi et armé de grosses pièces qu'on construirait aujourd'hui bouleverserait sans difficulté la côte de France et rendrait un débarquement de troupes anglaises très facile. Notre correspondant fait remarquer qu'on ne saurait soutenir qu'un pareil fort soit purement défensif! Que défendrait-il, en effet? Ce n'est point Jersey, inattaquable de ce côté. Ce n'est point non plus les Ecréhou, qui ne sont que des rochers. Il ne saurait donc, si les Anglais essayaient de l'élever, avoir d'autre destination que de protéger un débarquement.

"Les Anglais, continue M. Vardon, débarqueraient tout simplement comme ils l'ont fait jadis, sur un point quelconque de la côte, à Portbail, par exemple, où aucun fort ni aucun travail de défense ne serait à craindre. Ce débarquement pourrait s'effectuer par le Passage de la Déroute, non pas à l'aide de cuirassés ou de navires d'un fort tirant d'eau, à qui le passage est inaccessible et qui pourraient rester tranquillement à l'ancre dans les belles rades de Jersey, mais par des bateaux à vapeur ou à voiles semblables à ceux qui font tous les jours le service entre Portbail et cette île. La flottille marchande et de pêche de Jersey, équivalant à un fort, suffirait amplement à la tâche. De là à Cherbourg, par la voie de terre, il n'y a qu'une étape.

"Et quels sont les moyens que l'on aurait à opposer? On parle de six canons qui seraient à Carteret et des batteries de Siouville et de Fermanville. Mais veut-on dire que toute cette artillerie existe réellement, ou qu'elle est seulement en projet dans les cartons officiels? Pour moi, je sais bien à quoi m'en tenir et j'ai bien peur, hélas, que l'on ait pris pour des moyens de défense redoutables des quelques vieux canons rouillés et inoffensifs qui figurent toujours sur le papier et qui étaient il y a quelque trente ans braqués bénévolement vers les flots sauvages, sous la garde de quelques vétérans. Ces pièces ont depuis longtemps disparues, avec les fortins qui les abritaient et les vieux braves qui les gardaient. Il y aurait donc nécessité absolue de construire, surtout à Portbail, quelque ouvrage bien spacieux, des travaux de défense pour répondre à ceux que les Anglais projettent d'établir aux Ecréhou. Mais on paraît si peu y songer qu'il vient de revient que l'on se propose d'abandonner le sémaphore qui est installé depuis plus de trente ans et qui permet de foother la côte et la mer jusqu'à Jersey, et relève sous le futile prétexte que le fort envahit peu à peu les dunes sur lesquelles le sémaphore est construit. Tandis qu'il serait si facile de préserver les dunes que si peu de temps et si peu de frais.

"Voilà pour côté principal, le côté national, si je puis ainsi dire, de la question. Mais, envisagée au point de vue historique et commercial, elle présente encore un double intérêt.

"D'abord il n'est pas du tout certain que les Anglais se soient emparés des Ecréhou en 1852. L'habitant de Douvres auquel il est fait allusion dans votre article n'est autre que le brave Pinel, seul habitant des Ecréhou depuis trente ou quarante ans, lequel n'a jamais installé de débit de vin sur son île où cette boisson est inconnue et où, d'ailleurs, il lui est très difficile de se former une clientèle. Cette prise de possession est en contradiction avec les faits : d'après la convention anglo-française du 2 août 1839, la mer est propriété française jusqu'à 3 milles de nos côtes. L'Angleterre est propriétaire au même titre d'une zone maritime qui s'étend également jusqu'à 3 milles de ses côtes, c'est-à-dire des côtes de l'île de Jersey, qui fait partie de son domaine ou, du moins, reconnaît sa suzeraineté. En effet, les 3 milles de côtes réputés mer territoriale anglaise se sont toujours comptés à partir du littoral de Jersey, de sorte que les Ecréhou, compris entre ces 3 milles et la zone française de même étendue, se trouvaient en mer commune ou neutre. Ainsi, de tout temps, la pêche a-t-elle été entièrement libre dans cette zone commune, non seulement en mer, mais encore sur les Ecréhou même. De plus, les laboureurs français allaient et vont encore tous les ans y faire la récolte des varechs. Sans être au courant des choses internationales, je ne pense pas que la convention de 1839 ait été modifiée. C'est toujours cette convention qui fait loi en la matière et qui est appliquée par les officiers agents de la marine chargés de la police de nos côtes. Jamais les pêcheurs n'ont été inquiétés par la garde-pêche anglais dans la zone commune ou neutre comprise entre Jersey et Portbail, et on se trouvent précisément les Ecréhou.

"Si donc, en vertu l'importance de la question—les Anglais s'emparent de ces îles, c'est à partir de leur rivage que se compteront désormais les trois milles formant la zone anglaise. La zone neutre se trouverait ainsi considérablement rétrécie, ou, pour mieux dire, à peu près anéantie, d'où une conséquence désastreuse pour la pêche et la marine commerciale, qui sont déjà tombées si bas sur nos côtes.

"Je crois que ce n'est pas en 1852, mais seulement il y a deux ou trois ans, que l'idée est venue aux Anglais d'occuper les Ecréhou, et voici à quel propos : un pêcheur de Portbail passait, à tort ou à raison, pour introduire en fraude des alcools à Jersey; un jour, la douane anglaise lui saisit sa cargaison dans les Ecréhou mêmes, où il s'était réfugié. La prise fut conduite à Jersey, malgré les protestations du pêcheur qui se prétendait aux Ecréhou, en mer neutre. Celui-ci a tenu bon; le consul français s'est même, si je ne me trompe, occupé de l'affaire, et les Anglais étaient si peu certains de leurs droits de propriété sur les Ecréhou qu'à l'heure qu'il est la cour de Jersey n'a pas encore statué sur la prise et la barque saisie est encore à pourrir dans un coin à Jersey. On a même offert de la rendre au saisi s'il voulait abandonner les dommages-intérêts qui lui réclamés. Ce simple fait n'est-il pas concluant?"

On voit que, si cette question des Ecréhou n'intéresse pas encore la défense de nos côtes, elle intéresse déjà et vivement les pêcheurs de la presqu'île du Cotentin. Nous espérons que le bruit fait autour d'elle aura du moins ce bon résultat d'éveiller la sollicitude du gouvernement sur nos droits et de couper court aux empiètements de nos voisins.

"La Petite Mariée" à l'Opéra ce soir.

Un jeune candidat à l'Académie faisait sa visite à une espèce de hérisson.

—Vous vous présentez bien jeune, lui dit l'immortel.

—Le talent n'a pas d'âge, répond l'autre d'un air suffisant.

—Soit! Mais quand le "pas d'âge" n'a pas de talent!.....

Le consul de France à Rotterdam a, récemment, fait savoir que M. Béraud, industriel d'origine française, établi à Maëstricht, a découvert le moyen de tirer de certaines espèces de tourbe une fibre propre à tisser des étoffes, nommées par lui *beraudines*, et présentant une grande analogie avec divers tissus de laine employés pour l'habillement, mais d'un prix de revient très inférieur à celui des tissus.

M. Béraud a, dans une conférence récente, donné les renseignements suivants sur sa découverte et sur son utilisation :

Le nouveau textile provient de la fibre qui recouvre la tourbe comme d'une sorte de bourre, et dont elle doit être débarrassée pour servir à la combustion. C'est donc là une matière première jusqu'à présent sans emploi, et conséquemment sans valeur.

Traitée suivant le procédé de M. Béraud, elle donne la béraudine, dont il tire des filés de belle apparence, prenant bien la teinture et pouvant atteindre jusqu'à une finesse de 15,000 mètres au kilog.

En y associant la laine dans une proportion de 40 à 50 0/0, M. Béraud en tisse des étoffes peu coûteuses et l'usage a démontré la grande résistance de la béraudine à l'usure. Porté durant un an, un vêtement de dessous, confectionné avec l'une des ces étoffes, montrait la béraudine encore parfaitement intacte, tandis que la laine était entièrement détériorée.

M. Béraud étudie en ce moment le tissage des draps contenant de 70 à 80 pour cent de béraudine, et qu'il espère pouvoir mettre dans le commerce au prix de 2 fr. 12 c. le mètre.

M. Béraud indique encore divers autres emplois de la béraudine, par exemple pour rembourrer les meubles et la literie, et, peut-être, pour les pansements chirurgicaux. Il l'a fait étudier en France et en Hollande en vue de ce dernier objet.

Clez un marchand de curiosités :

—Combien ce tableau!

—*C'est* cent francs.

—Je vous en donne six cents.

—Je le veux bien.... mais c'est parce que c'est vous!

La Petite Mariée, ce soir, à l'Opéra.

Décédé le 3 février à 10 heures et quart, à l'âge de cinq mois et quatre jours, F. RENÉ ANDRIEU, fils de F. Andrieu et de Marie Renaud. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société Française de Bienfaisance, l'Union Française, la Démocratie française et de la respectable loge de Persévérance No 4, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures P. M. La convoi partira de la résidence de ses parents, 118 rue St. Louis.

Décédée mercredi soir, à 8 heures, MARIE ADELAIDE BILISLEY, veuve de James Clayton, Sr., âgée de 80 ans. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures, de sa dernière résidence, No 113 rue Esplanade.

Les tournaux de Norfolk et Portsmouth, Virginie, sont priés de la reproduire cet avis.

Décédé hier, mercredi, 3 février 1886, à 11 heures du matin, à l'âge de quinze JUSTIN WOLKART, natif de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont invités à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, jeudi 4 février, à 4 heures précises de l'après-midi. Le corps est exposé au No 385 Nord Claiborne, près de la rue St. Bernard.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue de Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQ